Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260331-2026_03_28-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
EPINIAC

2026 - 058

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 31 mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/03/2026.

Présents : Mmes : RAMÉ-PRUNAUX, LAURENT Régine, JOULAIN Caroline, TRUFFLET Joëlle, JOLY Emmanuelle, RENOU Ophélie, HUBERT Elodie, MM : BOURGEAULT Thierry, GRANDIÈRE Bruno, DESPRES Jean-Louis, RUAUX Philippe, HOUITTE de la CHESNAIS Arnaud, ROIZIL Jérôme, HARDY Benoît.

Excusée : CHOQUET Anne-Laure qui donne pouvoir à RUAUX Phillipe.

A été nommée secrétaire de séance : Joëlle TRUFFLET

2026_03_28 – Validation des avenants pour les travaux de la mairie

Vu la délibération 2025_07_42 en date du 15 juillet 2025, désignant l'entreprise CEB attributaire du marché de travaux de réhabilitation lourde du bâtiment de la Mairie. (lot n°3)

Dans le cadre des travaux de réhabilitation lourde du bâtiment de la Mairie, des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires :

Monsieur DESPRÉS présente les devis :

- Traitement fongicide et insecticide : 8 386,37 € HT soit 10 063,64€ TTC
- Solivage et échafaudage : 10 344,13 € HT soit 12 412,96 € TTC
- Bouchage parquet : 1 309,99 € HT soit 1 571,99 € TTC
- Suppression chemin combles : 100 € HT SOIT 120 € TTC

Montant total de l'avenant : 20 140,49 € H.T soit 24 168,59 € TTC
Montant du marché public initial LOT 3 : 58 000 € H.T soit 69 600 € TTC
Nouveau montant du marché public LOT 3 : 78 140,49 € HT soit 93 768,59 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** l'avenant
- **DE CONCLURE** l'avenant avec l'entreprise CEB
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'avenant ainsi que tous document s'y rapportant

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260331-2026_03_28-DE

2026-039

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/04/2026

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX

Secrétaire de séance
Joëlle TRUFFLET

MAIRIE D'EPINIAC
35120 (Ille-et-Vilaine)

Publicité des actes de la commune par voie électronique le